ACCUSE DE RECEPTION

7080
Frameries

L'Administration Communale certifie avoir reçu,

ce 24 Avril 26. , 1 *courrier/*___ *colis émanant de*

M Delvigne Pierre.

relatif à

Compte 2025 + modification budgétaire.

A Frameries, le 24/04 2026.

ADMINISTRATION COMMUNALE
24 AVR. 2026
FRAMERIES

COMMUNE DE FRAMERIES
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Province de HAINAUT

Diocèse de TOURNAI

Arrondissement de Mons

COMMUNE de FRAMERIES

Fabrique d'église de FABRIQUE D'EGLISE

à SAINTE-WAUDRU (ancienne commune) 7080 FRAMERIES

BUDGET DE LA FABRIQUE D'EGLISE 0211 458 218

Exercice 2026

Service (Ordinaire) / Extraordinaire (X)

MODIFICATION BUDGETAIRE

DEMANDE n° un

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA FABRIQUE D'EGLISE

Trésorier : Nom : DELVIGNE PIERRE

Adresse : RUE DE LAGARDE 56 FRAMERIES

Tél. : 065 66 16 83

LE CONSEIL DE LA FABRIQUE D'EGLISE,

Considérant que, pour les raisons énumérées au tableau II ci-annexé, certains postes du budget doivent être modifiés.

.....

.....

DECIDE :

Le budget 2026 de la Fabrique d'église est modifié conformément aux précisions du tableau II, et le nouveau résultat du budget est établi comme mentionné au tableau I ci après.

~~Transmettre aux autorités de tutelle en CINQ exemplaires~~
~~(6 pour les F.E. situées sur plusieurs communes)~~

TABLEAU I.

BALANCE DES RECETTES ET DEPENSES

	Conformément à la présente décision			Conformément à la décision de la députation permanente		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3	Recettes 4	Dépenses 5	Solde 6
D'après le budget initial ou la précédente modification			(1)	Colonnes pour la députation permanente		
Majoration ou diminution des crédits	(2)	(2)	pour mémoire			
Nouveau résultat			(1)			

(1) Pour un boni mettre le signe + et pour le mali le signe —
(2) Différence entre les totaux des colonnes 6 et 7 du tableau II.

Chaque demande doit avoir un numéro d'ordre. Le numérotage se renouvelle chaque année.

Editions C.D.D. Tournai

Arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église en sa séance du

Etaient présents MM FIARD N - CH. COSSEMENT - P. DELVIGNE - JP WAUTERS CL ROSSI - JF LEBAILLY - K ~~SCHEGOT~~ - J. SOTTEAU - M. FOKAN CH PETIT

et M-C AUQUIERE, secrétaire.

A Frameries, le 23/4/26

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le secrétaire,

Sceau

Le président,

Transmis à l'administration communale de Frameries le 24/4/2026

Reçu à l'administration communale le

Le Conseil communal de réuni en séance le

émet l'avis ci-après :

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

Transmis à l'Evêché le 25/4/2026

Transmis au Gouvernement provincial

A Frameries, le

Le chef du Diocèse, en ce qui le concerne, arrête et approuve les crédits en recettes et dépenses tels qu'ils sont mentionnés sur la présente modification budgétaire, sous réserve des observations ci-après :

.....

Arrêté par la Députation permanente du Hainaut aux chiffres mentionnés dans les colonnes 4, 5 et 6 du tableau I et dans les colonnes 12, 13 et 14 du tableau II.

FABRIQUE D'EGLISE
SAINTE-WAUDRU
7080 FRAMERIES
0211 458 218

A la Fabrique d'Eglise de

A Monsieur le bourgmestre de FRAMERIES

A Monseigneur l'Evêque de 7500 TOURNAI.

TABLEAU II

Chapitre	Numéro de l'article	Définition de l'article	Explication succincte de la demande de modification du budget	Montant adopté antérieurement (1)	Majorations	Diminutions
1	2	3	4	5	6	7
		Recettes				
I	17	SUPPLEMENT COMMUNE	Ajustement suite anomalie constatée art R20 (EVECHE) +	22737,59	3814,83	
II	20	EXCEDENT PRESUME EXERC. COURANT	ERREUR DE CALCUL DE L'EVECHE + correction	35325,41		3014,83
				TOTAUX		
				Différence entre les majorations et les diminutions		
		Dépenses				
II	42	Révision obligatoire	Révision quinquennale non reçue par la FE Ajustement Recettes article 17 CHAP I	15 0	0 15	
	60	Frais de procédure	Montant libellé au Cas où un géomètre serait sollicité pour toute partielle ou un terrain fraputé de la FABRIQUE D'EGLISE	0	800	
				TOTAUX		
				Différence entre les majorations et les diminutions		

OBSERVATIONS :

(1) Mentionner le montant du crédit du budget initial ou, si ce montant a été modifié par après, la somme définie dans la dernière modification budgétaire.

aux nts ndés — 7) 8	DECISION					
	du chef du diocèse			de la députation permanente		
	Nouveaux montants arrêtés 9	Majorations 10	Diminutions 11	Nouveaux montants arrêtés 12	Majorations 13	Diminutions 14
32 552,42						
32 31a,58						
	TOTAUX			TOTAUX		
	Différence entre les majorations et les diminutions			Différence entre les majorations et les diminutions		
15						
80						
	TOTAUX			TOTAUX		
	Différence entre les majorations et les diminutions			Différence entre les majorations et les diminutions		

FABRIQUE D'EGLISE Fabrique d'église SAINTE-WAUDRU 7080 FRAMERIES 0211 458 218	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique a été extrait ce qui suit : SEANCE DU...23/4/26.....

~~F. LARCIN~~ LEBAILLY JEAN FRANSOIS Président
T.-C. AUQUIERE Secrétaire,
P. DELVIGNE Trésorier
CH. COSSEMENT – ~~F. LEBAILLY~~ – CL. RAS. S. – J.P. WAUTERS Membres
~~K. SCHEPPE~~ – D. FOKAN – ~~CH. PETIT~~ – J. SOTTEAU
Excusé(s).....

Objet : Modification budgétaire n° 1 -Exercice 2026 – Fabrique d'église Sainte Waudru Frameries

Le Conseil de la Fabrique d'église Sainte WAUDRU FRAMERIES

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 20/8/25 le Conseil de fabrique a voté le budget 2026 ;

Considérant que ce budget 2026 en date du 20/10/25 a été approuvé ou approuvé partiellement par le Conseil communal ;

Considérant qu'en date du 15/4/26, le bureau des marguilliers a élaboré le projet d'une 1ère modification budgétaire n° M.M

Considérant que ledit projet de modification budgétaire a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de modification budgétaire répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2026..., et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 2 du budget joint à la présente délibération,

ARRETE :

art.1. La modification budgétaire N° 1 exercice 2026 de la Fabrique d'église ~~Saint~~ S.te WAUDRU ~~FRAMERIES~~ est arrêté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstentions comme suit :

Recettes ordinaires total	43.747,42 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	32.552,42 €

Recettes extraordinaires total	112 310,58 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	32 310,58 €
Dépenses ordinaires du chapitre I total	18 550 €
Dépenses ordinaires du chapitre II total	56 708 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II total	80 800 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	 €
Recettes totales	156 058 €
Dépenses totales	156 058 €
Résultat budgétaire	0€

Art.2. En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie de la modification budgétaire est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

- au Conseil communal de la commune de FRAMERIES
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

Art.3. Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- ~~un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires ;~~
- ~~un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales ;~~
- ~~un état détaillé de la situation patrimoniale ;~~
- ~~un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires ;~~
- ~~un relevé des célébrations cultuelles privées prévues avec les tarifications~~ d'application.

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives :
.....

Le Secrétaire,
(s).....

Le Président,
(s).....

Le Trésorier,
(s).....

Autres membres présents :
.....VOIR CI-DEVANT.....

.....

ANNEXES : 1) extrait délibé du collège 25/9/25 et registre délibé conseil communal 20/10/25
2) Courrier EVECHE 12/9/25
3) annexe du calcul de l'excédent (modifié) (?)
4) Budget 2026 avec quelques rectifications contradictoires

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MONS

COMMUNE DE FRAMERIES

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025.

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, Echevins ;
M. L. RIFAUT, Président du CAS ;
MM JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, ~~M. DELIGNE,~~ S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS, Conseillers Communaux ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

Réf. : COMPTA/20251020-14

Objet : Fabrique d'Eglise Sainte Waudru – Budget 2026 - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,
Réuni en séance publique,

Vu l'article 1 de la loi du 4 mars 1870 qui précise que le budget des fabriques est transmis au Conseil Communal ;

Vu l'article 2 § 1 de la même loi qui précise que, dans les vingt jours de la réception du budget et des pièces justificatives, l'organe représentatif du culte approuve le budget et transmet sa décision au Conseil communal ;

Vu l'article 2 § 2 de la même loi qui stipule que le Conseil communal exerce la tutelle spéciale d'approbation sur le budget ;

Vu les articles L1122-20, L1122-30 et suivants, L1124-40, L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 13 mars 2014, publié au Moniteur du 4 avril 2014, qui modifie le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions de ces établissements ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant le budget 2026 de la fabrique d'église Sainte Waudru, déposé à la commune en date du 21/08/2025 ;

Considérant que l'intervention communale ordinaire est de 28 737.59€ ;

Considérant que le budget a été transmis à l'évêché le 21/08/2025 ;

Considérant l'avis de l'Évêché de Tournai reçu le 12/09/2025 ;

Considérant que celui-ci a modifié les articles: D42, R20 et R17 ;

Considérant que ces articles ont bien été modifiés ;

Considérant qu'à partir de la date de réception de cet avis, l'administration communale dispose de 40 jours pour statuer ;

Considérant que conformément à l'article L1124-40§ 1,3°du CDLD, l'avis de légalité du Directeur financier n'a pas été sollicité.

Sur proposition du Collège Communal,
à l'unanimité,

D E C I D E :

Article unique :
D'approuver le budget 2026 de la fabrique d'église Sainte Waudru comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	18 550.00€
Dépenses ordinaires	56 708.00€
Dépenses extraordinaires	80 000.00€
Dépenses totales	155 258.00€
Recettes ordinaires	39 932.59€
Recettes extraordinaires	115 325.41€
Recettes totales	155 258.00€
Excédent Budget 2026	0.00€

En séance, date que dessus.

Par le Conseil:
La Directrice Générale,

V. FERREIRA RODRIGUES

COMMUNE DE FRAMERIES
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Bourgmestre,

E. DISABATO

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MONS

COMMUNE DE
FRAMERIES

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025.

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. ~~F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,~~ F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; Echevins ;
M. L. RIFAUT, Président du CAS ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale.

Réf. : COMPTA/20250925-62

Objet : Fabrique d'Eglise Sainte Waudru – Budget 2026 - Approbation

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu l'article 1 de la loi du 4 mars 1870 qui précise que le budget des fabriques est transmis au Conseil Communal ;

Vu l'article 2 § 1 de la même loi qui précise que, dans les vingt jours de la réception du budget et des pièces justificatives, l'organe représentatif du culte approuve le budget et transmet sa décision au Conseil communal ;

Vu l'article 2 § 2 de la même loi qui stipule que le Conseil communal exerce la tutelle spéciale d'approbation sur le budget ;

Vu les articles L1122-20, L1122-30 et suivants, L1124-40, L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 13 mars 2014, publié au Moniteur du 4 avril 2014, qui modifie le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions de ces établissements ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant le budget 2026 de la fabrique d'église Sainte Waudru, déposé à la commune en date du 21/08/2025 ;

Considérant que l'intervention communale ordinaire est de 28 737.59€ ;

Considérant que le budget a été transmis à l'évêché le 21/08/2025 ;

Considérant l'avis de l'Évêché de Tournai reçu le 12/09/2025 ;

Considérant que celui-ci a modifié les articles: D42, R20 et R17 ;

Considérant que ces articles ont bien été modifiés ;

Considérant qu'à partir de la date de réception de cet avis, l'administration communale dispose de 40 jours pour statuer ;

Considérant que conformément à l'article L1124-40§ 1,3°du CDLD, l'avis de légalité du Directeur financier n'a pas été sollicité.

D E C I D E :

Article unique :
De présenter au prochain Conseil communal le budget 2026 de la fabrique d'église Sainte Waudru comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	18 550.00€
Dépenses ordinaires	56 708.00€
Dépenses extraordinaires	80 000.00€
Dépenses totales	155 258.00€
Recettes ordinaires	39 932.59€
Recettes extraordinaires	115 325.41€
Recettes totales	155 258.00€
Excédent Budget 2026	0.00€

En séance, date que dessus.

Par le Collège:
La Directrice Générale,

V. FERREIRA RODRIGUES

Le Bourgmestre,

COMMUNE DE FRAMERIES
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DISABATO

Evêché de Tournai – Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses – Fabriques d'église
1, Place de l'Evêché · 7500 TOURNAI
069/64.62.43 sagep@evechetournai.be

(N/Réf. B23FE83303)

POUR LE VICAIRE GENERAL
12-09-2025
LE SECRETAIRE

Administration communale
Rue Archimède 1
7080 Frameries

Tournai, le 12-09-25

Concerne : ***Le Budget 2026***
de la fabrique d'église Sainte-Waudru à Frameries
Reçu à l'Evêché le 25/08/2025

A l'attention du Collège Communal

L'Evêque de Tournai,

En conformité avec l'article L 3162-1 du CDLD et des articles 1et 2 de la loi du 4 mars 1870 modifiée, le chef diocésain arrête et approuve ce budget pour l'année 2026, arrêté par le conseil de fabrique d'église en séance du 20/08/2025.

Sous réserve des modifications suivantes :

D42 : Le service de révision quinquennale de l'obituaire est facturé à hauteur de 15€ pour cette fabrique d'église. Selon nos chiffres, le R20 devrait être de 35325,41

Dès lors, il y a lieu de modifier les articles suivants :

D42 : 15 ; R20 : 35325,41 ; R17 : 28737,59

IMIO010708000054561

ADMINISTRATION COMMUNALE
18 SEP. 2025
FRAMERIES

Evêché de Tournai - Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses - Fabriques d'église

1, Place de l'Evêché 7500 TOURNAI
069/64.62.43 sagep@evechetournai.be

Le budget est donc arrêté et approuvé pour le solde aux chiffres suivants :

Recettes :

Recettes ordinaires du chapitre I approuvées par l'Evêque	***39932,59€***
-dont un supplément communal de secours (R17)	*28737,59€*
Recettes extraordinaires du chapitre II approuvées par l'Evêque	***115325,41€***
-dont un excédent présumé de l'exercice 2024 (R20)	*35325,41€*
TOTAL DES RECETTES	***155258€***

Dépenses :

Dépenses du chapitre I arrêtées par l'Evêque	***18550€***
Dépenses ordinaires du chapitre II approuvées par l'Evêque	***56708€***
-dont dépenses de personnel (D16 à D26)	*18400€*
-dont dépenses d'entretien (D27 à D35d)	*12623€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II approuvées par l'Evêque	***80000€***
-dont un déficit présumé de l'exercice 2024 (D52)	***0€***
TOTAL DES DÉPENSES	***155258€***

RESULTAT DU BUDGET 2025 APPROUVÉ PAR L'EVÊQUE	***0€***

Le service des fabriques d'église est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Bourgmestre et Echevins, l'expression de notre considération distinguée.

Envoyé ou déposé à la commune le 12/09/2025.

Pour Monseigneur Guy Harpigny, Evêque de Tournai,

Pauline Duret
Service des Fabriques d'église

OBSERVATIONS DU TRESORIER ET DU CONSEIL DE FABRIQUE

DEPENSES :

CHAPITRE II :

Article 32 : Légère augmentation par rapport à l'année passée pour permettre outre l'entretien annuel une vérification optimale des orgues suite aux grosses réparations faisant l'objet d'un subside extraordinaire au budget de 2025.

CALCUL ARTICLE 20 CHAPITRE II RECETTES EXTRAORDINAIRES

BONI DU COMPTE 2024 :	€ 62.541,83
EXCEDENT DU BUDGET 2025 :	€ 30.231,25
	€ 32.310,58

RECETTES DE LA FABRIQUE

Nature des recettes	Sommes portées au compte de 2024	Allocations inscrites au budget de 2026

CHAPITRE I RECETTES ORDINAIRES

2. Fermages	5.475,16	5.745,00
4. Intérêts compte à terme	275,41	50,00
6. Revenus des fondations	0,00	50,00
15. Produits des troncs, quêtes	1.731,11	1.750,00
16. Droits de la fabrique pour funérailles/mariages	2.720,00	1.900,00
17. Supplément de la commune frais ordin.du culte	52.354,28	32.537,42
18a.Quote-part travailleurs dans cotisations ONSS	879,13	1.500,00
18b.Remboursements divers	0,00	200,00
18c.Participation paroissiens pour les orgues	0,00	0,00
TOTAL	63.435,09	43.732,42

CHAPITRE II RECETTES EXTRAORDINAIRES

19. Reliquat du compte de l'année 2024	53.066,57	0,00
20. Excédent présumé de l'exercice courant	0,00	32.310,58
23. Remboursement de capitaux	80.000,00	80.000,00
25. Subsides extraordinaires de la commune		
TOTAL	133.066,57	112.310,58

RECAPITULATION

Recettes ordinaires	63.435,09	43.732,42
Recettes extraordinaires	133.066,57	112.310,58
TOTAL GENERAL DES RECETTES	196.501,66	156.043,00

Nature des dépenses	Sommes portées au compte de 2024	Allocations inscrites au budget de 2026

Dépenses relatives à la célébration du culte
arrêtées par l'Evêque

CHAPITRE I

OBJET DE CONSOMMATION

1. Pain d'autel	260,23	400,00
2. Vin	88,35	150,00
-3. Chandelles	532,69	600,00
5. Eclairage	2.880,10	6.000,00
6a. Chauffage	5.160,40	8.500,00
6b. Eau	172,52	250,00

ENTRETIEN DU MOBILIER

7. Entretien ornements et vases sacrés	140,00	300,00
8. Id des meubles/ustensiles église et sacristie	150,00	100,00
9. Blanchissage et raccommodage du linge	297,50	500,00
10. Produits nettoiement de l'église	79,60	150,00
11a. Décoration florale	245,75	400,00
11b. Décoration crèche de Noël	0,00	300,00
11c. Masques et gel mains	3,98	0,00
12. Achat ornements et vases sacrés ordinaires	0,00	200,00
13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	0,00	100,00
14. Achat de linge d'autel ordinaire	0,00	300,00
15. Achat de livres liturgiques ordinaires+ man Cipar	55,00	300,00

DEPENSES ARRETEES PAR L EVEQUE TOTAL	10.066,12	18.550,00

Nature des dépenses	Sommes portées au compte de 2024	Allocations inscrites au budget de 2026

Dépenses soumises à l'approbation de l'évêque
et de l'organe représentatif

CHAPITRE II

I. DEPENSES ORDINAIRES

TRAITEMENTS

17. Salaire brut sacristain/sacristine	6.298,91	7.200,00
19. Salaire brut organiste	4.522,41	5.700,00
20d. Défraiement pour organiste remplaçant	0,00	0,00
26. Salaire brut de la nettoyeuse	4.932,31	5.500,00
SOUS TOTAL DEPENSES ORDINAIRES CHAP II	15.753,63	18.400,00

REPARATIONS D'ENTRETIENS

27. Entretien et réparation de l'église	1.734,39	1.000,00
28. Entretien et réparation de la sacristie	50,16	600,00
30. Entretien et réparation du presbytère	0,00	600,00
32. Entretien et réparation de l'orgue	1.827,10	4.000,00
33. Entretien et réparation des cloches	361,79	600,00
34. Entretien et réparation de l'horloge	472,09	500,00
35a. Entretien et réparation du chauffage	1.587,28	3.000,00
35b. Entretien et réparation de l'extincteur	0,00	0,00
35c. Entreprise de nettoyage	0,00	1.000,00
35d. Entretien du calvaire	323,00	323,00
35f. Entretien et fournitures du photocopieur	185,74	500,00
35g. Entretien de l'alarme	208,31	500,00

DEPENSES DIVERSES

36. Location garage de la cure	720,00	720,00
37. Redevance Proximus	415,50	500,00
38. Frais groupe procession	137,44	400,00
40. Abonnement église de Tournai	280,00	280,00

Nature des dépenses	Sommes portées au compte de 2024	Allocations inscrites au budget de 2026
41. Remises allouées au trésorier	554,00	560,00
43. Acquits des anniversaires, messes	0,00	0,00
45. Papier, plumes, encre, registre de la fabrique	390,55	500,00
46. Frais de correspondance, ports, timbres	334,84	350,00
47. Contributions	1.458,15	2.500,00
48. Assurance incendie	7.823,07	8.800,00
49. Assurance procession	125,81	300,00
50a.Charges sociales	6.541,92	7.500,00
50c. Avantages sociaux bruts	1.733,98	1.900,00
50e. Assuarnce loi	264,25	350,00
50f. Assuarnce RC objective	383,75	450,00
50g Médecine du travail	0,00	250,00
50h.Sabam + Play right	50,60	55,00
50i. Frais financiers	38,36	100,00
50j. Sacs Hygea	86,00	100,00
50k.Taxe reprobel	22,00	25,00
50l.Maintenance informatique + adresse mail	30,00	30,00
TOTAL DEPENSES ORDINAIRES CHAPITRE II	43.893,71	~~56.693,00~~

II. DEPENSES EXTRORDINAIRES

53. Placement de capitaux/achat de terres	80.000,00	80.000,00
56. Grosses réparations orgues de l'église	0,00	0,00
60. Frais de procédure	0,00	~~800,00~~
TOTAL DEPENSES EXTRAORDINAIRES CHAPIT II	80.000,00	~~80.800,00~~

Nature des dépenses	Sommes portées au compte de 2024	Allocations inscrites au budget de 2026

III. RECAPITULATION

Dépenses arrêtées par l'Evêque	10.066,12	18.550,00
Dépenses arrêtées par les autorités....ordinaires	43.893,71	56 703,00 ~~56.693,00~~
Dépenses arrêtées par les autorités....extraordinaires	80.000,00	80000,00 ~~80.800,00~~
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	133.959,83	~~156.043,00~~ 155 258,00

RECETTES	196.501,66	~~156.043,00~~ 155 258,00
DEPENSES	133.959,83	~~156.043,00~~ 155 258,00
EXCEDENT	62.541,83	0,00

Ainsi dressé et approuvé en séance du conseil de Fabrique

à Frameries, le 20/8/2025

Le Président

Les membres

Le Trésorier

Gmail **Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>**

budget 2026 de la FE STE WAUDRU FRAMERIES

1 message

Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com> 23 décembre 2025 à 13:36
À : Christian PETIT <cecilepetitmrcf0710@hotmail.com>, Claudio Rossi <rossiclc@gmail.com>, WAUTERS Jean-Pierre <wautersjp46@gmail.com>, Pascal Laplanche <plaplanche26@gmail.com>, "Joël Sotteau, MJS et ColFraQué" <joel.sotteau@skynet.be>
Cc : Fernand Larcin <larcin.basselet@gmail.com>, Christophe Cossement <christophe@donchristophe.be>, marie christine auquiere <auquiere.mch@gmail.com>, Jean-François LEBAILLY <jf.lebailly@skynet.be>

Bonjour à tous,

Le budget 2026 de la FE concernée a sans doute fait beaucoup de vagues auprès
des diverses instances et c'est pour cette raison comme trésorier mais aussi comme
membre du conseil que je me dois de vous informer du suivi afin de réviser ce budget
où une anomalie a été repérée et va nécessiter une action rapide de la part de l'Evêché
En effet lors de la réception du budget il a été constaté qu'une erreur dans le calcul
du R20 de la part de l'Evêché (toute erreur est humaine,) ce qui grève notre intervention
communale de plus ou moins € 4.000
Par différents moyens l'Evêché a été avisé de cette situation et notamment le 17/12/2025
par l'envoi de mon mail et d'autres contacts ont été pris avec le bourgmestre, le directeur financier et l'aide d'une personne de relai
De tous ces contacts bienveillants et rassurants, il appert qu'une modification budgétaire
de votre trésorier sera de mise mais auparavant il est urgent que l'Evêché adresse une
envoi rectificatif à celui initialement envoyé à la commune le 12/09/2025 et reçu à la commune le 1/09/2025
mentionnant le montant correct du R20 comme je l'avais transmis
mais en adressant aussi une copie de cette rectification afin que je puisse et que nous puissions suivre ce dossier et finaliser un budget correct et amendé
Merci à tous pour le temps consacré à la révision de ce budget et du temps que l'on
consacre à le revisiter . .
Entre - temps je souhaite à toutes et tous un joyeux Noël
Pierre DELVIGNE
Trésorier

Sans virus.www.avast.com

Gmail **Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>**

RE: BUDGET 2026 DE LA FE STE WAUDRU DE FRAMERIES

2 messages

Emmanuel Disabato <mdisabato@frameries.be> 20 décembre 2025 à 12:10
À : Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>

Bonjour Monsieur Delvigne,

Joel Sotteau a pris les contacts pour régler cette situation,

Cordialement,

7080
Frameries

Emmanuel DISABATO

Bourgmestre

Administration Communale de Frameries

Rue Archimède, 1

7080 Frameries

e-mail : mdisabato@frameries.be
Web : www.frameries.be

Ce message, informel, n'engage aucunement l'Administration Communale de Frameries. Tout courriel, pour être officiel, doit toujours être confirmé par un document revêtu des signatures prévues par le Code de la Démocratie Locale (le Bourgmestre ou l'Echevin délégué et le Directeur Général ou son délégué).

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.
Pas à pas, agissons au quotidien pour préserver notre environnement. N'imprimez ce courrier et les documents joints que si nécessaire.

De : Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>
Envoyé : lundi 15 décembre 2025 14:53

Sans virus.www.avast.com

Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com> 20 décembre 2025 à 12:28
À : Emmanuel Disabato <mdisabato@frameries.be>

Bonjour M Disabato
Un grand merci pour l info précieuse et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d' année
[Texte des messages précédents masqué]

2 pièces jointes



image001.png
5K

7080
Frameries



image001.png
5K

7080
Frameries

: Emmanuel Disabato <mdisabato@frameries.be>
Objet : Re: BUDGET 2026 DE LA FE STE WAUDRU DE FRAMERIES

Avertissement: Cet email provient d'une organisation externe et peut être malveillant. Soyez vigilants quand vous cliquez sur un lien ou quand vous ouvrez une pièce jointe.

Bonjour, Nous n'avons jamais reçu ce document où il appert

que le R 20 est une erreur issue d'un calcul erroné, celui renseigné

au départ par mes soins est correct et après com tél Evêché il appert que la somme

suggérée pour l'article 20 par l'Evêché soit à revoir car erronée

merci pour le suivi

Sans virus.www.avast.com

Le lun. 15 déc. 2025 à 14:45, Emmanuel Disabato <mdisabato@frameries.be> a écrit :

Bonjour Monsieur Delvigne,

Serait-ce document dont vous parlez et qui est passé au conseil communal ?

Cordialement,

7080
Frameries

Emmanuel DISABATO

Bourgmestre

Administration Communale de Frameries

Rue Archimède, 1

7080 Frameries

e-mail : mdisabato@frameries.be
Web : www.frameries.be

Ce message, informel, n'engage aucunement l'Administration Communale de Frameries. Tout courriel, pour être officiel, doit toujours être confirmé par un document revêtu des signatures prévues par le Code de la Démocratie Locale (le Bourgmestre ou l'Echevin délégué et le Directeur Général ou son délégué).

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.
Pas à pas, agissons au quotidien pour préserver notre environnement. N'imprimez ce courrier et les documents joints que si nécessaire.

De : Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>
Envoyé : lundi 15 décembre 2025 14:11
À : Emmanuel Disabato <mdisabato@frameries.be>
Cc : Christophe Cossement <christophe@donchristophe.be>; Fernand Larcin <larcin.basselet@gmail.com>; marie christine auquiere <auquiere.mch@gmail.com>
Objet : BUDGET 2026 DE LA FE STE WAUDRU DE FRAMERIES

Avertissement: Cet email provient d'une organisation externe et peut être malveillant. Soyez vigilants quand vous cliquez sur un lien ou quand vous ouvrez une pièce jointe.

Bonjour Monsieur le bourgmestre

Comme trésorier de la fe susmentionnée et après avoir consulté notre président

Mr Fernand LARCIN, il appert que nous n'avons pas reçu la décision du conseil

communal quant au budget susmentionné.

Or après consultation avec l'Evêché qu'une erreur soit de mise dans le rapport

vous adressé par l'Evêché le 12/09/2025 et essentiellement en ce qui concerne

l'article 20.

Votre représentant au sein du conseil à ma demande m'a remis copie de

ce qui a approuvé par le collège mais avec de nombreuses annotations au crayon

ce qui fait que nous ne sommes pas en mesure de connaître exactement ce qu'il en

est sachant que toutes sommes inscrite reflètent un suivi justifié pour toutes dépenses

et recettes

Je reste et nous restons à votre entière disposition pour répondre à toute interrogation

mais aussi pour toute autre information complémentaire

Au nom de l'institution je vous remercie pour le suivi

Pierre DELVIGNE

Trésorier

Rue de la Garde 56

7080 FRAMERIES

Gmail **Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>**

BUDGET 2026 FE STE WAUDRU FRAMERIES

1 message

Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com> 17 décembre 2025 à 13:51
À : Pauline Duret <pauline.duret@evechetournai.be>
Cc : Fernand Larcin <larcin.basselet@gmail.com>, Christophe Cossement <christophe@donchristophe.be>, marie christine auquiere <auquiere.mch@gmail.com>

Bonjour Madame,

Je viens de recevoir officiellement le budget 2026 de la FE susmentionnée et
comme je le craignais et contrairement à votre affirmation (aucune modif n'a été faite par la commune) il appert qu'effectivement le R 20 a été modifié sur le budget officiel approuvé par l'adm comm que les € 800 art 60 D ont été enlevé, bref il ya lieu
à une révision urgente afin de remédier à l'erreur qui impacte notre budget et celui
de la commune
Je vous invite donc suite aux contacts que j'ai eu par l'intermédiaire du représentant du bourgmestre avec l'adm comm et suite au courrier adressé au directeur financier de la commune à savoir Mr AUQUIER à prendre contact avec la commune afin que l'on puisse remédier à la situation non imputable à notre FE
Je vous remercie pour les démarches que vous entreprendrez pour régulariser au mieux et au plus vite la situation
Pierre DELVIGNE
Trésorier

Sans virus.www.avast.com

FABRIQUE D'EGLISE
SAINTE-WAUDRU
7080 FRAMERIES
0211 458 218

Frameries, le 16/12/2025

ADMINISTRATION COMMUNALE
ATT : M. FABRICE AUQUIER
DIRECTEUR FINANCIER
Rue Archimède, 1
7080 FRAMERIES

Cher Monsieur Auquier,

Des divers contacts soit par mail soit par téléphone ou par personne interposée, nous tenons en accord avec Monsieur le bourgmestre à vous adresser le présent courrier lequel fait suite à certaines anomalies constatées dans le budget 2026 de la Fabrique d'Eglise susmentionnée.
En effet suite à la remise de la copie par le représentant du bourgmestre au sein de notre conseil nous avons pu constater que R20 vous communiqué par l'Evêché le 12/09/2025 et réceptionné chez le 18/09/2025 est erroné.
Nous avons contacté l'Evêché qui reconnait cette anomalie mais qui impacte notre budget mais aussi le budget communal.
Comme nous avons pu le confirmer **nous n'avons jamais reçu** le budget 2026 approuvé par le **conseil communal** en octobre.
Donc en première action nous souhaitons recevoir ce budget ce qui facilitera pour nous de voir ce qui est vrai ou erroné mais par la suite je reprendrai personnellement contact avec vous afin de voir comment on pourra négocier la remise en l'état de ce budget qui pourrait n'être pas conforme et à adapter eu égard à l'erreur constatée.
Au nom de l'institution que je représente et en ma qualité de trésorier je vous remercie d'avance pour la réception du budget 2026 **approuvé par le conseil** et de bien vouloir accepter ultérieurement comme le suggère Monsieur le bourgmestre, un rendez-vous afin de clarifier la situation mais aussi le régulariser
Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments

Gmail 069/646243 -> ligne directe P. DURET

Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>

BUDGET 2026 FE STE WAUDRU FRAMERIES

2 messages

Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com> 14 décembre 2025 à 14:13
À : Pauline Duret <pauline.duret@evechetournai.be>
Cc : Christophe Cossement <christophe@donchristophe.be>, Fernand Larcin <larcin.basselet@gmail.com>, marie christine auquiere <auquiere.mch@gmail.com>

//Bonjour chère Madame,
En complément de mon mail du 13/12/2025 11h30 je souhaite apporter certaines
précisions quant aux observations faites suite à la réception tardive de notre budget
Pourquoi avoir inscrit un montant de € 15 à l'article 42 alors qu'en date du 09/07/2020
l'Evêché à noté une somme de zéro pour les messes basses et chantées. Depuis lors plus aucune annotation à
l'article 43 n'est de mise. Nous ne comprenons pas
Pourquoi avoir supprimé à l'article 6 frais de procédure le montant de € 800 prévu sachant que vous avez participé à
une rencontre à propos de la vente d'un terrain à Frameries et
que si nécessaire un géomètre sera mandaté en cas de vente en deux parties...mais alors
où puiser les frais inhérents à cette expertise. Nous ne comprenons pas
Enfin pourquoi avoir traduit sans explications aucune le montant article 20 en
€ 35.325.41 alors que le montant article 20 officiel approuvé par toutes les instances est
de € 32.310.58. Nous ne comprenons pas
Pourquoi ne pas avoir contacté qui que ce soit au sein du conseil avant de traiter de
la sorte même si nous comprenons que l'on ne puisse contacter tous les trésoriers.
Nous ne comprenons pas
Qui va faire le nécessaire pour modifier tout cela car il y de l'ordinaire et de
l'extraordinaire
C'est bien d'ajuster mais encore faut il comprendre et informer car si on informe de certains aménagements en
novembre 2025 pour un budget à rentrer pour fin AOÜT
merci pour le suivi et les dispositions que vous prendrez pour rectifier cela
Pierre DELVIGNE
Trésorier

Sans virus.www.avast.com

Pauline Duret <pauline.duret@evechetournai.be> 15 décembre 2025 à 11:34
À : Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>
Cc : "Christophe Cossement (donchristophe.be)" <christophe@donchristophe.be>, Fernand Larcin <larcin.basselet@gmail.com>, marie christine auquiere <auquiere.mch@gmail.com>

Bonjour Monsieur Delvigne,

Je fais suite à votre courriel et aux observations que vous formulez concernant le budget transmis.

Concernant l'article **D42**, la ligne a été ouverte d'office dans le cadre de la révision de l'obituaire. Même lorsque celui-ci était fixé à zéro lors de la précédente révision, cela ne signifie pas pour autant sa suppression définitive. Les placements ou éventuels terrains restant fondés, la possibilité d'intérêts permettant de dire une messe par 5 ans existe toujours. L'article est maintenu conformément aux pratiques en vigueur pour les fabriques et aux recommandations transmises dans le numéro d'église de Tournai du mois de juillet.

S'agissant de l'article **R20**, le montant résulte du calcul du résultat présumé. Celui-ci prend en compte le résultat de l'exercice précédent (2024) ainsi que le R20 du budget de l'exercice en cours (2025). De manière simplifiée, le calcul est le suivant :

2.541,83 € (résultat 2024) – 30.231,25 € (R20 budget 2025) = **32.310,58 €**, montant qui correspond bien au chiffre officiellement approuvé par les différentes instances.

Pour l'article **D60 – frais de procédure**, nous vous confirmons que celui-ci n'a été modifié ni par la Ville ni par l'Évêché. Le montant de **800 €** reste donc bien inscrit et approuvé dans le budget.

En ce qui concerne la méthode de travail, nous prenons contact avec les fabriques lorsque cela s'avère nécessaire. Les corrections apportées aux budgets sur base des consignes transmises par l'Évêché de Tournai ou la rectification d'erreurs purement techniques ne requièrent pas systématiquement de concertation préalable. Par ailleurs, les délibérations sont transmises par courriel à l'adresse officielle de la fabrique, ce qui permet, le cas échéant, de revenir vers le SAGEP pour toute question ou précision.

Enfin, concernant la rencontre du mois d'octobre à laquelle vous faites référence, celle-ci a eu lieu un mois après l'approbation du budget par l'Évêché et trois jours avant la délibération du Conseil communal, ce qui ne permettait plus d'intégrer de nouvelles discussions dans le budget concerné.

Nous espérons que ces éléments répondent à vos interrogations et restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions d'agréer, Monsieur Delvigne, l'expression de nos salutations distinguées.

Pauline Duret
Sagep - Fabriques d'église

Evêché de Tournai
Place de l'Evêché, 1
7500 Tournai
sagep@evechetournai.be
http://www.diocese-tournai.be

De : Delvigne Pierre <delvigne.berte@gmail.com>
Envoyé : dimanche 14 décembre 2025 14:14
À : Pauline Duret <pauline.duret@evechetournai.be>
Cc : Christophe Cossement (donchristophe.be) <christophe@donchristophe.be>; Fernand Larcin <larcin.basselet@gmail.com>; marie christine auquiere <auquiere.mch@gmail.com>
Objet : BUDGET 2026 FE STE WAUDRU FRAMERIES

//Bonjour chère Madame,

En complément de mon mail du 13/12/2025 11h30 je souhaite apporter certaines

précisions quant aux observations faites suite à la réception tardive de notre budget

Pourquoi avoir inscrit un montant de € 15 à l'article 42 alors qu'en date du 09/07/2020

l'Evêché à noté une somme de zéro pour les messes basses et chantées. Depuis lors plus aucune annotation à l'article 43 n'est de mise. Nous ne comprenons pas

Pourquoi avoir supprimé à l'article 6 frais de procédure le montant de € 800 prévu sachant que vous avez participé à une rencontre à propos de la vente d'un terrain à Frameries et

que si nécessaire un géomètre sera mandaté en cas de vente en deux parties...mais alors

où puiser les frais inhérents à cette expertise. Nous ne comprenons pas

Enfin pourquoi avoir traduit sans explications aucune le montant article 20 en

€ 35.325.41 alors que le montant article 20 officiel approuvé par toutes les instances est

de € 32.310.58. Nous ne comprenons pas

Pourquoi ne pas avoir contacté qui que ce soit au sein du conseil avant de traiter de

la sorte même si nous comprenons que l'on ne puisse contacter tous les trésoriers.

Nous ne comprenons pas

Qui va faire le nécessaire pour modifier tout cela car il y de l'ordinaire et de

l'extraordinaire

C'est bien d'ajuster mais encore faut il comprendre et informer car si on informe de certains aménagements en novembre 2025 pour un budget à rentrer pour fin AOÜT

merci pour le suivi et les dispositions que vous prendrez pour rectifier cela

Pierre DELVIGNE

Trésorier

Sans virus.www.avast.com